

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le mardi sept avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session d'installation, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente-et-un mars deux mil vingt-six, sous la présidence de Sébastien ARROUËT, Maire.

Etaient présents :

Mme Elodie RAGUIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Sandrine FOUILLÉ, M. Damien LE ROUX, Mme Gaëtane THOMAS-TINOT, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Éliseo BASTARD, Mme Moïra ASSES, M. Florent THOMAS, Mme Stéphanie LE GOFF, M. Bernard GIUMELLI, Mme Emmanuelle BÉTY, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Charline TANGUY, M. Arnaud CHAGNEAU, Mme Estelle DE PLINVAL, M. François OILLIC, Mme Stéphanie LEFEBVRE, M. Bertrand DESSIRIER, Mme Aurélie LACROIX, M. Armel PÉDRON, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISEL, Mme Valérie DREYFUS

Absents ayant donné pouvoir :

M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN
Mme Mathilde LALART	donne procuration à	Mme Sandrine FOUILLÉ
Mme Laure PALISSE	donne procuration à	Mme Charline TANGUY
M. Alban VARUTTI	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Jean-Sébastien GUITTON

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Moïra ASSES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

16. DCM2026S3N16 – ESATCO Les Ateliers de la Cholière (ADAPEILA) – Désignation d'un représentant au Conseil de la Vie Sociale

Monsieur le Maire rapporte :

L'ESATCO les ateliers de la Cholière est ouvert depuis 1977. C'est un Etablissement Médico-social qui assure l'accueil, l'encadrement et le soutien de 130 personnes reconnues travailleurs handicapés à travers des activités à caractère professionnel.

Ce dispositif permet de se préparer progressivement à une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social dans un environnement de travail protégé. Il permet d'accompagner le projet de vie professionnelle, vers un environnement de travail ordinaire.

Sous la marque Esatco Atlantique, l'établissement et services d'accompagnement par le travail (ESAT) et services annexes (SASEAT) les ateliers de la Cholière propose des prestations à travers les filières métiers suivantes :

- Espaces Verts : Entretien et création d'espaces verts ;
- Nettoyage : Service propreté, nettoyage de locaux, de mobilier urbain ;
- Prestations industrielles : sous-traitance sur des activités de câblage électrique et de connectique, assemblage de pièces métal, plastiques ;
- Sous-traitance : travaux de mise sous plis, routage, mise sous film, conditionnement et façonnage ... ;
- Services et insertion : intervention sur site, en entreprise pour du conditionnement, maintenance, numérisation...

Cet établissement est géré par un Conseil de Vie Sociale.

Conformément au règlement intérieur le Conseil de Vie Sociale se compose de divers représentants (personnes accueillies, familles ou représentants légaux, personnel, association gestionnaire et section territoriale) et d'un représentant de la commune du lieu d'implantation de l'établissement.

Il y a lieu de désigner le représentant de la Ville d'Orvault.

DECISION

VU règlement intérieur du Conseil de Vie Sociale de l'ESATCO les ateliers de la Cholière en date du 5 février 2026.

Sur proposition de la commission plénière et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix POUR et 8 ABSTENTIONS de M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Armelle CHABIRAND, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISNEL, Mme Valérie DREYFUS du groupe « Orvault ensemble » :

- **ACCEPTÉ** que la désignation des membres du Conseil municipal au sein de cette instance soit prononcée à main levée, conformément à l'article L2121-21 du CGCT ;
- **DE DESIGNER** Madame Emmanuelle BETY en qualité de représentante de la commune au sein du Conseil de Vie Sociale de l'ESATCO les ateliers de la Cholière et Monsieur Bernard GIUMELLI en qualité de suppléant.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 8 avril 2026

Pour le Maire
Le Directeur général des services



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Moïra ASSES

Rendu exécutoire
Par télétransmission en Préfecture le :
Et par publication le :

